



**Procès-verbal de la réunion de quartier
Corniche, Parc, Chemin Long
26 juin 2017**

Présents : Josiane Fransen, Echevine
Isabelle Hinderyckx, Echevine
Didier Van Den Brande, Echevin
Robert Lefebvre, Echevin
Jean Marie Caby, Président du CPAS
Véronique Gontier, agent communal

Madame Fransen ouvre la séance et excuse l'absence de Monsieur Dister.

Ordre du jour :

1. Projet communal : poste, piscine
2. Projet du centre : Atenor
3. PLAN PROPLETE
4. Plan de Cohésion Sociale – Potagers collectifs
5. JE BOSSE POUR MA COMMUNE
6. COMMUNE ZERO DECHET & POLLEC 3
7. VOS QUESTIONS

Afin de préparer au mieux les réunions, les habitants ont la possibilité d'envoyer leurs questions avant la réunion. Celles-ci seront reprises par thème en fin de procès-verbal.

Le PV des réunions est accessible sur le site internet de la Commune, après chaque réunion, ainsi qu'un tableau reprenant l'évolution, le suivi des demandes des citoyens, onglet « réunions de quartier » - 2017.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'agent traitant, Madame Véronique Gontier, 02/634.30.90 – veronique.gontier@lahulpe.be.

1. **PROJET COMMUNAL**

La poste

Le bureau de poste restera à La Hulpe. Mais le bureau de tri sera à Braine L'Alleud.

Achat du bâtiment par la Commune. Objectifs : donner de l'air aux commerces, créer du stationnement, réaliser un projet d'architecture remarquable et non morcelé comme actuellement.

Possibilité de création de 150 places de parking en sous-sol sur 2 étages : 100 places seraient du parking gratuit, et 100 places seraient louées aux riverains à l'année.

Le bâtiment serait dédié à :

1. la poste (location) ou localisation ailleurs, recherches en cours, peut être à la maison communale
2. la police locale (location)
3. l'extension de l'école communale
4. des logements, appartements à l'étage

L'avant du site sera aménagé en petite placette conviviale et verdurisée.

Le Collège Communal réfléchit le projet pour accueillir du parking et du logement à prix raisonnables. Divers subsides seront sollicités notamment auprès de la Province du Brabant Wallon.

L'espace vert à l'arrière sera conservé. Pour l'instant, le projet a pris du retard, la Commune attend le projet de déménagement de la poste.

La piscine communale

La future piscine communale jouxtera l'actuel centre sportif, elle va s'intégrer au bâtiment existant en étant un lien entre le centre sportif et le tennis. Aucune perte de stationnements car suite à la réaffectation du site "Kodak" situé en face, +/- 120 places de parking seront réservées pour le centre sportif.

Le projet de piscine comportera deux niveaux : un niveau avec la piscine, un niveau avec notamment salle de danse, salle de fitness. Les dimensions de la piscine : 16m L x 6m l. La piscine va permettre des cours de natation pour les élèves des écoles, pas de bassin de compétition, aquagym, bébés nageurs, fitness, hydrothérapie...

Ce projet a pour objectif d'être supportable financièrement en réduisant au maximum deux postes de coûts les plus importants dans la gestion d'une piscine c-à-d le personnel et l'énergie.

Une piscine de moins de 100m² (notre cas) ne nécessite pas de maître-nageur en permanence. Les énergies renouvelables telles la cogénération seront utilisées. Un maximum de subsides sera également rassemblé : subsides provinciaux (accord reçu) et subsides régionaux, contacts en cours.

Ce projet ne pèsera pas lourd sur les finances communales (car subsides, pas de maître-nageur en permanence et énergie renouvelables), il est à l'étude depuis des années, et permettra une économie estimée à 40.000€ en termes de transport des classes scolaires vers des piscines situées hors de la Commune.

Un plan financier a été établi. Le permis d'urbanisme a été obtenu. Le démarrage du projet est prévu dès que possible.

2. Projet du Centre : ATENOR

Sites des anciennes papeteries

GRANDS AXES DE LA PHASE 1 DU PERMIS :

1. Désamiantage
2. Démolition de bâtiments sauf le bâtiment à front de voirie
3. Assainissement du site
4. Rénovation et extension des bâtiments à front de voirie.

Un recours est introduit sur ce sujet. Le dossier est en attente.

Le Collège communal va désigner un urbaniste, un spécialiste chargé de définir des règles en aménagement du territoire, pour l'ensemble des dossiers, rôle de conseil auprès du Collège.

Dans la première phase du permis le bâtiment à front de voirie sera maintenu. Il sera destiné à accueillir des bureaux et du service. La Hulpe compte actuellement 3 sites pour bureaux : Nysdam, qui se remplit, Kodak et Atenor papeteries.

Pour le reste du projet, le propriétaire est revenu vers le Collège avec un projet tenant compte des remarques émises lors de la consultation. Le Collège souhaiterait la démolition du garage Seval, qui est un chancre, le Fonctionnaire délégué n'a pas marqué son accord mais le propriétaire va introduire une nouvelle demande.

Cette PHASE 1 DU PERMIS comporte une campagne de protection des hirondelles, dont les habitats vont être perturbés par les travaux, tentative de maintien des colonies à la Hulpe :

- Protection des hirondelles, encadrée par **La Hulpe Nature et Natagora**, avec le soutien de la Commune et de la Province du Brabant Wallon, pose de nichoirs de substitution à l'école horticole et sur des habitations privées
- Tout candidat pour accueillir des nichoirs sur sa maison est le bienvenu, information auprès de La Hulpe Nature
- Journée hirondelle et martinet le 24 juin 2017 en partenariat avec La Hulpe Nature et le PCDN de la Commune dans le cadre des activités de l'été au Village, pour l'insatnt 48 nichoirs ont été placés..

3. Plan propreté

La Hulpe doit s'améliorer dans le nettoyage de la Commune et sensibiliser les citoyens.

Pour ce faire, la Commune lance un PLAN PROPLETE basé sur deux grands axes :

- La commune en fait plus
- Le citoyen responsable

LA COMMUNE	LE CITOYEN
<ul style="list-style-type: none">- Une équipe dédiée au nettoyage- Un nouveau véhicule électrique- Etat de lieux de points noirs, 4 relevés CLIC 4 Wapp- Plus de poubelles et totems canins- Caméras de surveillance	<ul style="list-style-type: none">- Respect du règlement en matière de trottoir, déjections canines- Action Horeca – charte et cendrier de rue- Action cendriers de poche- Be Wapp écoles, scouts, citoyens- PENSEZ A BETTER STREET !

La Commune a fait l'acquisition d'une camionnette électrique dédiée à la propreté.

Une charte de collaboration est proposée au secteur Horeca pour lutter contre l'abandon de petits déchets et des mégots de cigarette, en échange la Commune met à leur disposition un cendrier de rue et des cendriers de poche. 5000 cendriers de poche ont été commandés, en cours de distribution.

En mars 2017, toutes les écoles ont participé au grand nettoyage de printemps, ainsi que les scouts et

les riverains de plusieurs quartiers : total 896 participants et plus d'une tonne de déchets ramassés.

Les salissures ou problèmes constatés dans la Commune peuvent être transmis directement à la commune via l'application "better street".

Les ouvriers communaux seront aussi sensibilisés à la problématique, informés et sensibilisés pour s'arrêter quand des déchets ou quelque chose de pas normal se présentent sur leur route. Chacun doit faire son effort ! La propreté c'est l'affaire de tous.

20 nouvelles poubelles seront installées en 2017.

4. PCS – potagers collectifs

Des potagers collectifs se sont implantés dans 7 quartiers de La Hulpe.

Le quartier possède le sien dans le parc communal du Bois des Dames, 4 bacs supplémentaires sont ajoutés à la demande des riverains participants. Les potagers collectifs sont une occasion de rencontre avec ses voisins.

5. Je bosse pour ma commune, appel aux bénévoles

S'investir, donner un peu de son temps pour la Commune et pour les autres exemple recherche de chauffeurs pour le taxi citoyen, de bénévoles pour l'école du devoir, pour aider des personnes isolées. Sous peu une nouvelle opération sera lancée dans 8 quartiers : la boîte à livres.

6. La Hulpe Zéro Déchets

Le 21 avril dernier, le Ministre wallon de l'Environnement, Carlo DI ANTONIO, dévoilait la liste des 10 communes sélectionnées pour l'opération « Communes Zéro Déchet ».

A notre grande satisfaction, notre commune fait partie des lauréats !

Le Zéro Déchet, c'est quoi ?

C'est une démarche collective permettant de réduire la production de déchets et d'économiser les ressources naturelles en favorisant les circuits courts, l'emploi et le lien social à l'échelon local.

Qu'est-ce que cela signifie pour notre nous, concrètement ?

En tant que commune lauréate, nous devons nous engager avec l'ensemble des forces vives locales : entreprises, commerces, écoles, services communaux, associations et citoyens.

Pour nous aider à mettre en place cette dynamique Zéro Déchet, nous serons accompagnés durant deux ans par Espace Environnement ASBL. Dans un premier temps, un diagnostic précis des points forts de la commune en matière de prévention, de collecte et de valorisation des déchets sera dressé. Ensuite, un programme d'actions sera élaboré en concertation avec les forces vives du territoire, puis progressivement déployé avec la collaboration de tous, nous l'espérons !

7. POLLEC 3

La Commune lance également le projet POLLEC 3, un plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat. En octobre 2017, un deuxième projet d'achats groupés sera lancé par la Commune.

8. La Hulpe, SMART Village : 5 grands axes **S-M-A-R-T :**

- Développement durable
- Mobilité

- Administration
- Citoyen responsable
- Commerce

Présentation publique en septembre 2017 des résultats de la démarche participative.

VOS QUESTIONS

- **Accès piétonnier à la gare par le Chemin Long : pente raide, boue, rampe nécessaire, feuilles mortes, demande d'un revêtement stable**, aménagement par Infrabel, prévus en 2017, selon eux.
- **Entretien du sentier du Chemin Long** : le service technique le planifie.
- **Vitesse excessive à l'Avenue de la Corniche** : réflexion sur solutions.
- **Panneau indiquant la vitesse fonctionne peu souvent (Ave Corniche)** : en raison des travaux.
- **Quand fin des travaux Ores ?** mi juillet 20217.
- **Quid entretien de la voie sans issue Ave de la Corniche, avaloirs encombrés** : le service technique le planifie.
- **Parking à la journée autour de la gare ? zone bleue ?** : vérification sera faite l'agent constatateur.
- **Mise à jour du projet Lixon ?** Permis délivré par le fonctionnaire délégué, recours introduit par la Commune.
- **Mise à jour du projet In Advance ?** Recours introduit par des citoyens.
- **Herbes folles et parterres rue des Rossignols pas entretenus** : planifié par Village N°1 dans la semaine du 26/6.
- **Affiche enquête publique passée, sur place** : sera enlevée, courrier à faire au demandeur.
- **Possibilité d'avoir le gaz Avenue du Parc ?** non, nombre de demandes insuffisant.
- **Faire le point sur la situation à l'Avenue Wolfers ?** Projet d'une zone 20, accord de la Wallonie en attente.
- **Tas de feuilles mortes sur un trottoir à l'Avenue de la Corniche** : à vérifier par l'agent constatateur.
- **Présence de gravier (au lieu de gazon) sur le côté droit en partant de la gare, autorisé ?** Monsieur Van Den Brande se rend sur place.
- **Rappeler aux riverains de l'Ave du Parc et Labbe de couper ce qui déborde sur les trottoirs : haie – branches** : à vérifier par l'agent constatateur.
- **Hauteur des haies jouxtant la voirie ?**
- **Trottoirs inachevés Avenue Labbe, quid ?** Monsieur van Den Brande se rend sur place.
- **15 maisons au Chemin Long, pourquoi les riverains doivent-ils payer frais d'avocat et de justice ?**
- **Pourquoi le Collège envisage t-il déjà de relancer ce projet en cas de condamnation ?**
- **Pourquoi justifier un faible impact sur la circulation par des projets immobiliers en cours > voitures de société et plaques étrangères ?**
- **Passage piétons non éclairé près de la gare ? Pourquoi ?**
- **La Commune peut elle apporter son soutien dans la liaison Overijse, Rixensart, Martin's pour les problèmes sur la voirie et espaces menant au lac de Genval : déchets, poubelles débordantes, déjections canines, vitesse, nombreuses voitures en stationnement lors d'évènement, mobilier urbain non adapté.**
- **1 avaloir bouché à l'Ave Wolfers** : à recimenter par le service technique + placer un bollard.
- **1 miroir à placer Ave des Aulnes** : à placer.
- **Placer un panneau avec les numéros de maisons au Chemin long** : à réaliser.

Madame Fransen clôture la séance,
Pour le Collège Communal.